

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 18 septembre 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil
de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant
la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 10 avril 2003 (S/2003/434) et à son annexe, transmettant un rapport présenté par la Gambie au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de la Gambie auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires et inviter la Gambie à y apporter une réponse, sous la forme d'un rapport complémentaire, d'ici le 17 octobre 2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

